



## Non designation d'une infraction routière

-----  
Par lorema

Bonjour,

Je suis le représentant légal d'une entreprise dont un salarié a commis un excès de vitesse. J'ai donc reçu l'avis de contravention que j'ai fait passer à l'intéressé qui a réglé celle-ci.

Je souhaite maintenant désigner le conducteur comme la procédure l'exige mais cela n'est pas possible car puisque l'amende est payée, le dossier est clos. Je vais donc recevoir une amende pour non désignation alors que je souhaite faire cela.

A bien y réfléchir, cela semble logique. Il fallait désigner avant de payer.

Il n'y a visiblement pas de solution. Je n'ai plus qu'à attendre cette amende.

Me confirmer-vous cela?

Merci

-----  
Par janus2

Bonjour,

Effectivement. Pourquoi donc avez-vous procédé de la sorte ? Il fallait commencer par désigner le conducteur et il aurait reçu à son tour l'avis de contravention à son nom.